



République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20260402-DEL_2026_04_018-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 2 AVRIL 2026

Le 2 avril 2026 à vingt heures et deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Anne GRAVELEAU (n'a pas pris part au vote de la délibération n°2026-04-049), M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Fathi AÂRAB, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, M. David POLIZZI, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Virginie POLIZZI, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN, M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

Absents excusés représentés :

Mme Chloé BERTHAUD – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 10 avril 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVY)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS),

Considérant l'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026,

Considérant qu'il convient de désigner les 2 délégués titulaires et les 2 délégués suppléants appelés à siéger au sein du Comité du SIAHVY au titre de la compétence « gestion de rivière hors GEMAPI »,

Considérant que la CPS devra procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la Commune de Villebon-sur-Yvette au titre des compétences GEMAPI et assainissement,

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant le rapport de M. le Maire,

Considérant les candidatures de M. Olivier LEHOUSSEL et M. Nicolas MORIN en tant que titulaires et de M. Fernando MACHADO et Mme Francine NEGRO en tant que suppléants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE et Mme Amina ABICHOU par procuration, s'étant abstenus),

DESIGNE comme représentants du Conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette au titre de la compétence « gestion de rivière hors GEMAPI » :

Titulaires :

- M. Olivier LEHOUSSEL
- M. Nicolas MORIN

Suppléants :

- M. Fernando MACHADO
- Mme Francine NEGRO

PROPOSE que ces mêmes délégués puissent être désignés par la CPS pour les compétences GEMAPI et assainissement afin d'éviter de multiplier le nombre de délégués selon les collectivités,

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 2 avril 2026,



Le Maire,

Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER